

Procès-Verbal

Conseil d'Ecole du mardi 4 février 2020

Présents :

- Enseignants :

Messieurs Caro (Directeur), Gall, Gerson et Gautron (AESH)

Mesdames Haddad, Majo, Le Goff, Creusat, Chauvin-Liegard, Berteloot

- Parents d'Elèves Indépendants (élus et suppléants) :

Monsieur Kazanci

Mesdames Collin, Cahn-Bouchou, Trantoul, Oskargil, Nakache, Dahan

Excusés :

- Enseignants : Mesdames Ragani, Mellal et Truong

- Parents d'élèves excusés : Mesdames Moleirinho, Benguigui

- IEN : Monsieur Sarie

- Mairie : aucun représentant

1- Livret Scolaire Unique [LSU]

Comme l'an dernier, la remise des LSU du premier semestre s'est étalée sur la période du 20 janvier au 28 janvier et s'est effectuée dans de bonnes conditions.

2- PIAL et RASED

PIAL (Pôle Inclusif à l'Accompagnement Localisé) se destine à la gestion des AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap), c'est-à-dire les personnels affectés aux besoins des élèves disposant d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (articulé en collaboration avec la MDPH).

Il existe un numéro de téléphone (d'information générale pour « l'Ecole Inclusive »), destiné à tous sur le Département du Val d'Oise : 01 79 81 20 44.

Le PIAL est une organisation collective de la gestion des besoins d'accompagnement dans un territoire.

- Objectifs :

Améliorer l'accompagnement des élèves.

Plus grande souplesse dans l'organisation selon les problématiques locales.

Professionalisation des accompagnants et une amélioration des conditions de travail des AESH.

- Organisation :

Le pilote du dispositif est l'IEN.

Le travail se fait en concertation avec l'Enseignant Référent (en charge des Projets Personnalisés de Scolarisation, à destination des élèves porteurs de handicap).

Un coordonnateur est chargé de l'organisation et du suivi (sur un secteur donné) : « une Tête de PIAL ».

- Directeur :

Accueille les AESH et leur remet le « Livret d'Accueil des AESH ».

Indique les modalités de fonctionnement de l'école (et du PIAL).

Fait visiter les locaux.

Présente les enseignants, les autres AESH et les élèves accompagnés.

- AESH Référent :

Son rôle (depuis le bureau qui lui sera alloué) consiste à être un appui aux AESH débutants, être un soutien aux AESH en difficulté, à mutualiser (les outils, les moyens et les informations). Il accompagne les AESH sur et hors temps scolaire et apporte une aide auprès de l'IEN (pour la régulation des emplois du temps). Il est aussi en charge de 10 à 15h de travail auprès d'élèves (pour lesquels un PPS est mis en place).

La zone d'intervention de l'AESH correspond à l'étendue du PIAL.

RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficulté)

En préambule, un petit rappel est effectué quant au dispositif du RASED et de ses membres : psychologue scolaire (Madame Rieucan), poste G (Madame Berteloot) et poste E (Madame Abautret).

Il est à préciser que conformément aux prérogatives, pour les prises en charge (en petits groupes), la priorité est donnée au cycle 2 en mission de prévention, concernant l'aide E (dominante pédagogique) et G (dominante relationnelle).

La parole est donnée à Madame Berteloot, Poste G du RASED (chargée des remédiations de l'ordre du relationnel au sein du Réseau d'Aide) et qui souhaitait aborder l'action du dispositif sur l'école durant l'année scolaire en cours :

Le RASED intervient à la demande des enseignants mais aussi des parents, voire des élèves.

La psychologue scolaire intervient en priorité sur les élèves porteurs de handicap.

Poste G : aider l'enfant à devenir élève, à grandir. Il est accompagné à partir du jeu pour exprimer des sentiments ou des situations qui lui sont difficiles à vivre. Il faut 10 séances pour observer des résultats.

Le poste E : aide les élèves qui ont une attitude d'élève et qui sont motivés mais qui ont des difficultés à trouver les bons procédés mentaux pour réussir.

Le RASED peut également intervenir dans les classes en animations ou gestion d'ateliers (ateliers philo...).

3- PPMS et Sécurité

- Le deuxième exercice d'évacuation « Alerte Incendie » s'est déroulé (dans de bonnes conditions à nouveau) le mardi 21 janvier au matin.

- Nous n'avons pas eu d'informations quant à la tenue d'un prochain exercice de PPMS.

4- Classes Découvertes

- La classe de découverte annuelle de l'école s'est, comme prévu, déroulée à Manigod en Haute-Savoie, du 06 au 12 janvier 2020. Elle concerna les classes de CM1 (M. Caro) et CM1/CM2 (M. Gall), pour un total de 46 élèves.

La parole est donnée à M. Gall pour quelques informations complémentaires sur le séjour.

Le séjour s'est déroulé parfaitement, dans d'excellentes conditions générales (transport, hébergement, animateurs et encadrants, activités, météorologie).

Il est à noter qu'encore une fois cette année, nous avons pu bénéficier d'une grande qualité de services de la part de l'organisme « Côté Découvertes » concernant la gestion du séjour (que ce soit au quotidien, pour le convoyage ou encore pour le programme des activités).

La projection d'un diaporama est d'ailleurs prévue début avril, à une date qui reste à définir.

- Comme évoqué à l'occasion du premier Conseil d'Ecole, les classes de CE1A (Mme Haddad) et de CE2-CM1 (Mme Chauvin) partiront en séjour « Classe Patrimoine » du 21 au 24 avril 2020, dans le cadre d'une classe découverte autofinancée.

La parole est donnée aux enseignantes concernées afin de développer la nature et le financement de leur projet : il s'agit d'une classe de découverte en Bourgogne, à Arcy sur Cure (dans l'Yonne) durant laquelle seront proposées aux enfants des activités liées à la nature et à la culture. Le financement se fait par des actions de vente régulières (calendriers, pains au chocolat une fois par semaine).

5- Budget et Actions

- Comme chaque année, nous avons effectué une demande de budget (en collaboration avec l'Inspection de Circonscription) auprès de la mairie, en fournissant des projets.

La somme totale de 1900 euros nous a été allouée, répartie comme suit :

Une subvention de 1400 euros dans le cadre de notre projet Sciences Cette somme sera principalement utilisée afin d'entretenir le potager et les élevages, mais aussi pour financer une ou deux sorties, voire quelques petits projets de classe.

Une subvention de 500 euros permet de financer un car afin de convoyer les classes de CM1 (M. Caro et M. Gerson) et de CM2 (Mme Le Goff) au CDFAS d'Eaubonne, le jeudi 11 juin.

- La classe de CE2 de Mme Creusat s'implique et s'investit dans son projet « Orchestre à l'École » en se rendant chaque jeudi après-midi au conservatoire. Le mercredi 11 décembre, à l'occasion d'une manifestation du conservatoire municipal, les élèves se sont produits sur scène pour la première fois. Le prochain concert est prévu dans l'école au mois de mars, la date est à fixer avec le conservatoire. Une dernière représentation aura lieu au théâtre en juin.

6- Fonctionnement (informatique, travaux, équipement)

Travaux :

Suite à une demande départementale, nous avons pour directives de nous pencher sur le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels).

Il s'agit de repérer les risques pour le personnel dans les écoles, puis de remplir un document qui les recense et qui devra être mis à jour chaque année par les Directeurs d'école. Une fois les risques identifiés, nous devons nous demander si nous pouvons les régler nous-mêmes par des aménagements internes, ou s'il convient de demander des travaux à la mairie. Ceci explique pourquoi nous avons obligation de solliciter les services municipaux de manière plus intense cette année, même si aucun risque majeur et urgent n'a été identifié au sein des locaux.

M. Kazanci (parent d'élève) signale que des enfants sont tombés du côté gauche de l'escalier de sortie (côté cour de récréation). Un garde-fou serait donc nécessaire pour assurer la sécurité des enfants.

Mme Nakache (parent d'élève) demande de prévenir le personnel qui emprunte le portail adjacent au parking des enseignants de bien refermer les grilles après leur passage afin de protéger les enfants de maternelle lors de la sortie de 11h30.

Equipement :

Nos nombreuses demandes de clé des grilles entourant le groupe scolaire n'ont toujours pas été honorées, depuis trois ans déjà.

Ménage :

Les heures quotidiennes allouées au ménage dans les locaux de l'école ont été réduites. En outre, le ménage n'est plus assuré le mercredi. Par conséquent, le nettoyage (des salles de classe principalement) n'est de nouveau plus satisfaisant.

7- Kermesse

- N'ayant pas eu de contrainction de la part de la mairie (suite à ma demande auprès de Mme Picard), nous maintenons la date de la kermesse le vendredi 12 juin à compter de 18h.

- Comme chaque année, une réunion sera organisée (très certainement un mardi soir au mois d'avril) sur le thème de la préparation de la kermesse et nous comptons particulièrement sur l'aide des parents d'élèves pour les points suivants :

La préparation des tickets de tombola.

L'obtention de lots en vue de la tombola (par le biais d'une lettre type de « demande de lots ») que nous pouvons fournir.

La tenue des stands le jour J.

8- Sortie de fin d'année

Le mardi 30 juin 2020, nous avons prévu que toutes les classes de l'école se rendent (comme l'an dernier) au parc « Saint Paul », à Saint Paul (dans l'Oise).

Le transport sera assuré par la subvention municipale annuelle prévue à cet effet (et qui a été demandée en détail en fin de semaine dernière), tandis que l'entrée du parc sera financée par la coopérative d'école et les bénéfices espérés de la kermesse.

L'entrée du parc est de 13,50 euros par enfant (et par adulte accompagnateur supplémentaire le cas échéant). Le coût approximatif de la sortie sera donc de 3000 euros (pour un effectif de 220 élèves environ).